Message d’intérêt public

Janvier est le Mois de la réduction du tabagisme

Date de début : **17 janvier 2025**
Date de fin : **31 janvier 2025**

À l’échelle du Nunavut **120 s**

Ce mois-ci, joignez-vous au ministère de la Santé en participant au Mois de la réduction du tabagisme, ainsi qu’à la Semaine nationale sans fumée qui se déroulera du 19 au 25 janvier 2025. L’objectif du Mois de la réduction du tabagisme est de protéger les enfants et les autres personnes de l’entourage en faisant de la maison, du véhicule et de l’amauti des espaces sans fumée.

Par ailleurs, on rappelle aux Nunavoises et Nunavois qu’il faut respecter la *Loi encadrant la lutte contre le fait de fumer et le tabagisme*, qui se veut une protection contre la fumée secondaire. Il est illégal de fumer, de vapoter et de consommer du cannabis sur le terrain d’espaces sans fumée comme les centres de santé, les écoles, les terrains de jeux, les garderies et les terrains de sport, ainsi que lors d’évènements publics. Cette interdiction s’applique également à l’intérieur de la zone tampon qui englobe les neuf mètres autour des entrées et sorties de tout édifice public : commerces, bureaux gouvernementaux, immeubles résidentiels et lieux de culte.

Il est tout aussi nuisible de s’exposer à la fumée secondaire que de fumer. Le tabac et le vapotage dégagent des produits chimiques nocifs qui peuvent s’incruster dans les murs, les meubles, les tapis et les vêtements, laissant derrière des résidus dangereux. Le risque lié à l’exposition à ces résidus est particulièrement important pour les enfants, les femmes enceintes, les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies cardiaques ou pulmonaires chroniques.

Renoncer au tabac est le meilleur geste que vous puissiez poser pour améliorer votre santé. Par ailleurs, vous doublez vos chances d’y parvenir en faisant appel à des services de consultation et à une thérapie de remplacement de la nicotine. Parlez-en à votre prestataire de soins de santé ou appelez la Ligne d’aide au renoncement du tabac du Nunavut au 1 866 368-7848, 24 heures sur 24. Le timbre antitabagique, la gomme à mâcher et l’inhalateur de nicotine sont des produits qui aident à lutter contre l’état de

manque et le sevrage, et que vous pouvez vous procurer gratuitement à votre centre de santé ou à votre pharmacie.

Consultez la page Facebook Le tabac n’a pas sa place ici pour obtenir des conseils et des ressources offertes au Nunavut pour aider à renoncer au tabac. Vous trouverez d’autres renseignements sur les moyens de réduire ou d’éliminer le tabagisme en consultant le site www.nuquits.ca/fr.

###

Contact avec les médias:

Pierre Essoh
Spécialiste en communications
Ministère de la Santé
867 975-5712
heacommunications@gov.nu.ca